



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2024
Français
Original : anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 8 février 2024

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Révision de la Convention :

**Propositions d'amendements à la Convention
communiquées par les Parties contractantes**

Propositions d'amendements à la Convention TIR par l'Ukraine*

Communication du Gouvernement ukrainien

On trouvera ci-après, sous forme de document officiel du secrétariat, le texte soumis par le Gouvernement ukrainien, qui contient des propositions d'amendements à la Convention TIR.

* Le présent document contient le texte tel que transmis au secrétariat.



Annexe

Propositions d'amendements à la Convention TIR présentées par l'Ukraine

Modifier paragraphe 2 de l'article 9 de l'annexe 8 *en ajoutant* le texte suivant :

« Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Si, au deuxième tour, il y a partage égal des voix et si la majorité est requise, le Président du Comité de gestion TIR est choisi parmi les candidats par tirage au sort. ».
